



Projet d'agglomération

Pour un projet de vie

Novembre 2003

SOMMAIRE

Préambule	3
Synthèse du diagnostic territorial	6
Le projet d'agglomération	16
Les préalables au projet d'agglomération	17
Axe 1 : Mettre en œuvre une stratégie de développement ancrée dans le territoire et articulée autour des arômes et du naturel	19
Axe 2 : Renforcer la cohérence du territoire : conjuguer aménagement durable et développement	30
Axe 3 : Renforcer la qualité de vie et les solidarités : construire une communauté où il fait bon vivre	37
Axe 4 : Se doter d'une politique foncière pour mettre en œuvre le projet d'agglomération	44
Annexes	46

Préambule

Le projet d'agglomération

Un cadre de référence, un projet de vie pour les 15 ans à venir qui s'inscrit dans le développement durable de Pôle Azur Provence

Pour mieux maîtriser son développement, Grasse et les communes qui composent la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence ont souhaité s'unir et élaborer un projet de développement durable commun.

Ce projet traduit les objectifs communs de l'agglomération, il éclairera les choix communautaires et constituera son cadre de référence pour une quinzaine d'années.

Le projet d'agglomération, document stratégique de référence à moyen terme définit les choix de l'agglomération pour son développement durable, pour la définition conjointe de ses stratégies économiques et sociales, pour son positionnement par rapport à l'extérieur et pour son organisation interne.

Il a pour objectif de tracer une perspective commune et de construire une communauté d'intérêts. C'est l'acte fondateur pour afficher et négocier les politiques publiques à venir de l'agglomération qui l'élabore.

Il concourt au renforcement de l'intercommunalité et prépare les arbitrages en matière de planification des sols.

Il comprend au minimum :

- un diagnostic territorial et le repérage des enjeux qui caractérisent la communauté d'agglomération,
- l'expression des choix politiques de développement et l'indication des territoires supports de ces choix,
- les politiques et mesures permettant la mise en œuvre de ces choix, qui devront être prises en compte dans le contrat d'agglomération.

Il prend en compte les enjeux qui se posent à l'agglomération pour le fonctionnement quotidien et définit son mode de développement économique en explorant les spécialisations économiques en fonction de ses avantages comparatifs.

Le projet d'agglomération de la Communauté Pôle Azur Provence a été le fruit d'un travail collectif et participatif qui a réuni régulièrement les élus, membres de la communauté et les responsables administratifs. Les conseils municipaux ont eu l'occasion de débattre de ce document. Ce travail s'est construit pas à pas avec la participation de chacun.

Son élaboration s'est appuyée sur l'analyse des forces et des faiblesses du territoire qui elle-même a mis en exergue les enjeux.

Les acteurs locaux ont eu l'occasion de s'exprimer au travers des différentes réunions du Conseil de développement et de ses commissions.

Ce dernier a donné son avis d'une part sur le diagnostic à l'occasion d'une réunion qui s'est tenue le 6 juin 2003 et d'autre part sur le pré-projet d'agglomération le vendredi 7 novembre 2003.

Ce projet d'agglomération traduit le projet d'une communauté d'hommes et de femmes regroupés dans une structure à taille humaine, ouverte sur les territoires environnants et qui s'inscrit dans un ensemble territorial plus vaste.

Les spécificités et le caractère fortement identitaire de ce territoire imprègnent ce projet. Il s'appuie sur 3 piliers et sur un outil au service de ceux-ci :

- une activité économique traditionnelle, la parfumerie et les arômes, acteur d'une dynamique renouvelée,
- un aménagement maîtrisé du territoire qui devra préserver l'environnement et le cadre de vie,
- le « bon vivre » pour tous,
- un outil utile : le volet foncier.

Synthèse du diagnostic territorial

1. QUELQUES TRAITES DE CARACTERE

Les 5 communes d'Auribeau-sur-Siagne, Grasse, La Roquette-sur-Siagne, Mouans-Sartoux et Pégomas composent depuis le 1^{er} janvier 2002 la Communauté d'Agglomération Provence d'Azur, aujourd'hui Pôle Azur Provence, qui fait suite à la Communauté de Communes du Moyen Pays Provençal.

Sa population de 66 657 habitants comprend près de 30 000 actifs, sa densité de population est de 810 habitants au km².

Le Pôle Azur Provence se caractérise par une superficie, 8 103 hectares, et un nombre de communes, qui en font un territoire relativement petit.



Comparaison avec les agglomérations voisines

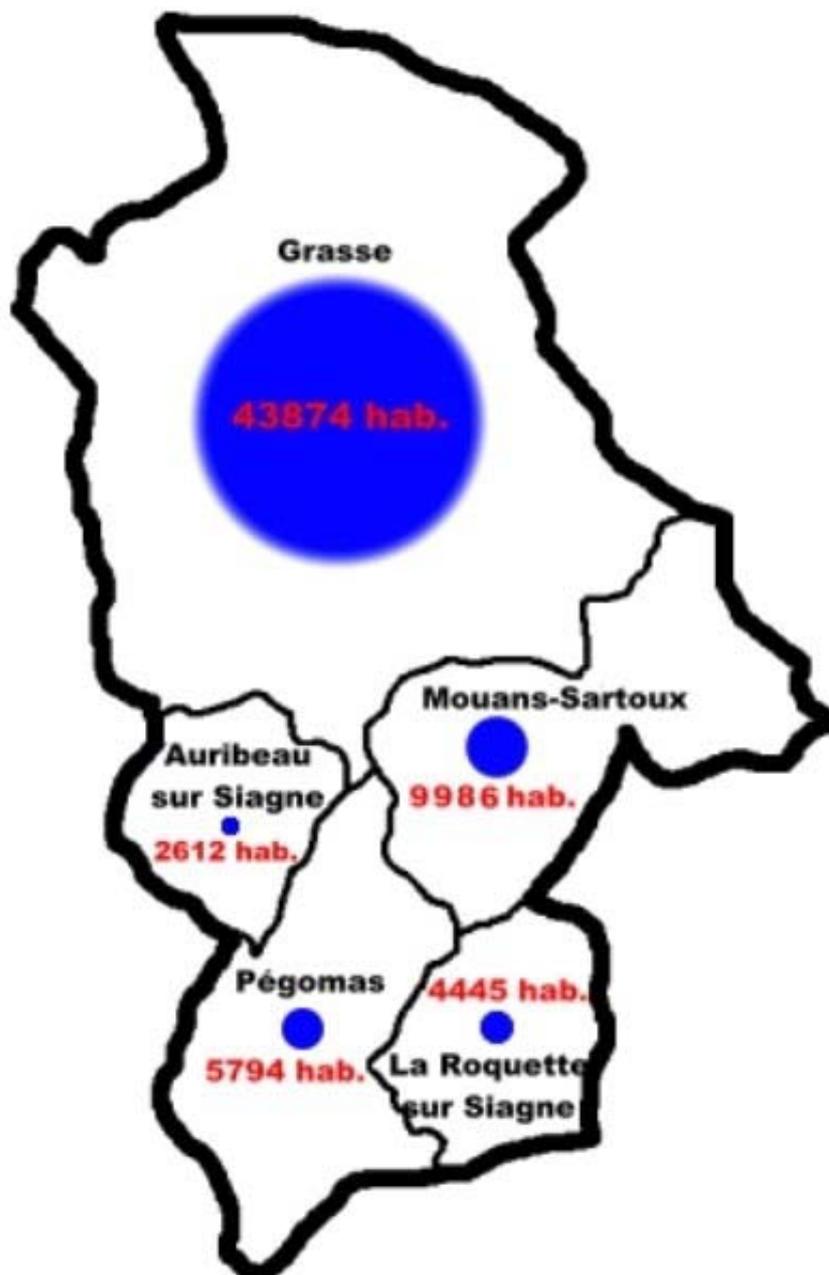
Zone géographique	Population	Population active	Densité
CA Pôle Azur Provence	66 657 hab	29 424 actifs	810 hab/km²
CA Sophia-Antipolis	159 154 hab	69 279 actifs	710 hab/km ²
CA Nice Côte d'Azur	487 106 hab	205 958 actifs	1 527 hab/km ²
Riviera française	56 735 hab	24 479 actifs	414 hab/km ²

Ce territoire offre une double particularité de tissu « rurbain », plus urbain que rural, et d'inscription dans un ensemble plus large marqué par des flux de déplacements essentiellement Nord-Sud et une interdépendance territoriale des différents pôles urbains.

A ce titre c'est un territoire « sous influence », en termes de pression de l'urbanisation, de structuration des intercommunalités, de politiques intercommunales et d'activités économiques.

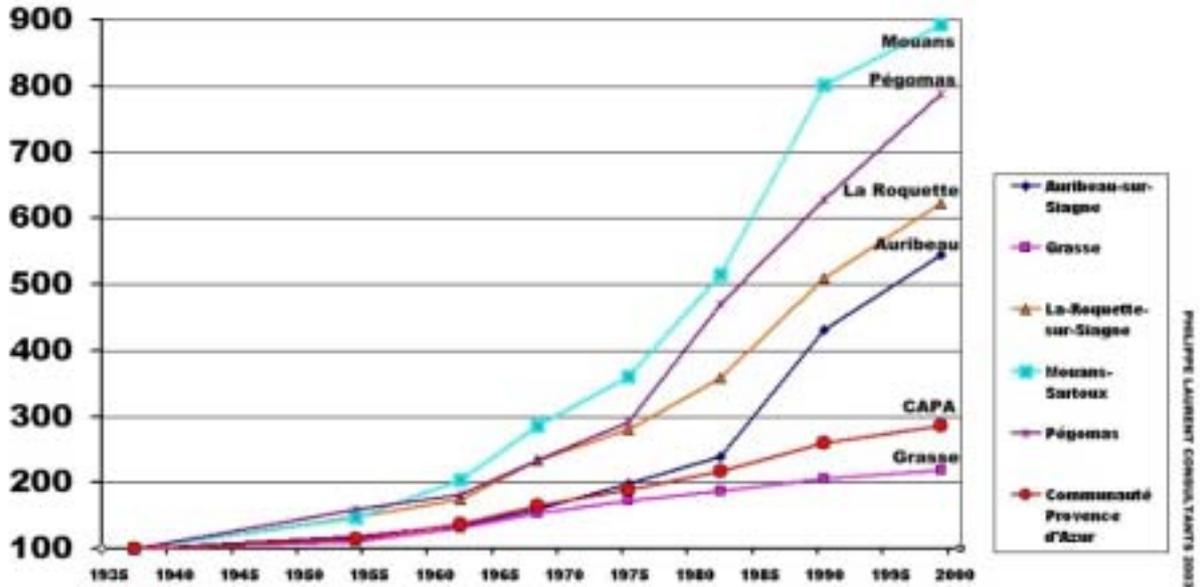
C'est aussi un territoire de transition en ce sens qu'il reçoit une partie du transit Nord-Sud du Département et qu'il assure le passage du littoral à la montagne ou inversement.

La répartition des 66 657 habitants de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence

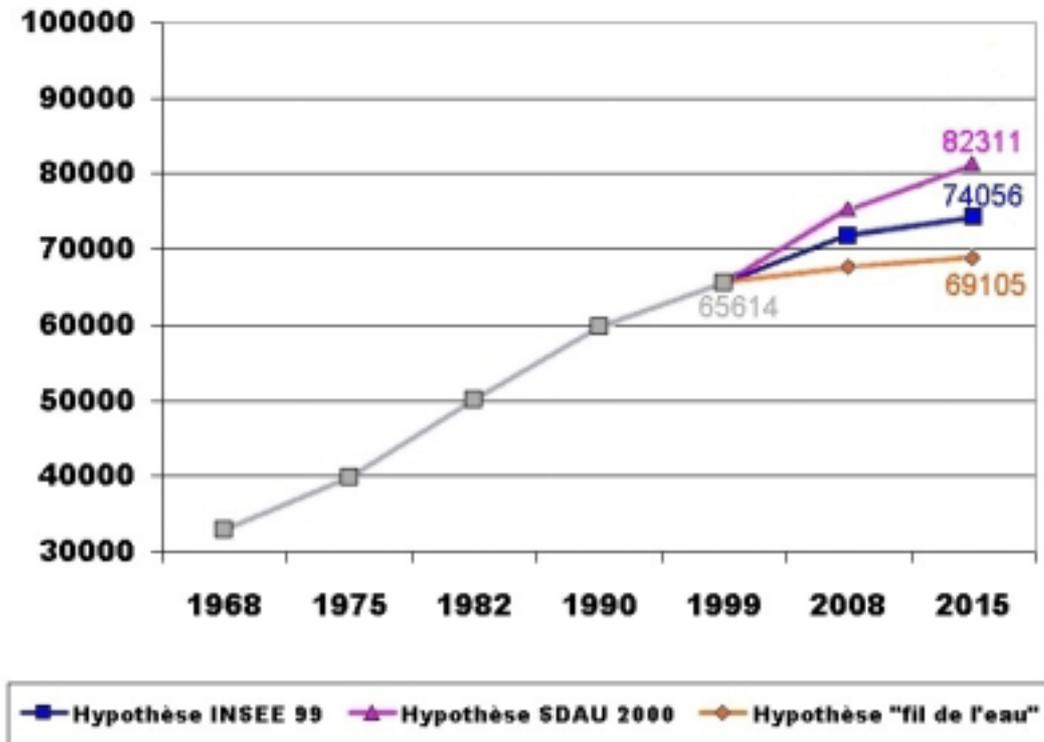


PHILIPPE LAURENT CONSULTANTS 2003

Evolution comparée des populations communales de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence (base 100 : 1937)



Projections de la population du Pôle Azur Provence en 2015 selon 3 hypothèses



2. DES SOUS-ENSEMBLES TERRITORIAUX

Deux sous-ensembles composent l'Agglomération :

- l'entité Grasse – Mouans-Sartoux qui offre les services de centralité
- l'ensemble Pégomas - La Roquette – Auribeau composé de Communes plus petites.

Cette distinction marque également une disparité du développement des activités économiques, affirmé sur Grasse – Mouans-Sartoux, moins présent sur l'autre pôle plus résidentiel.

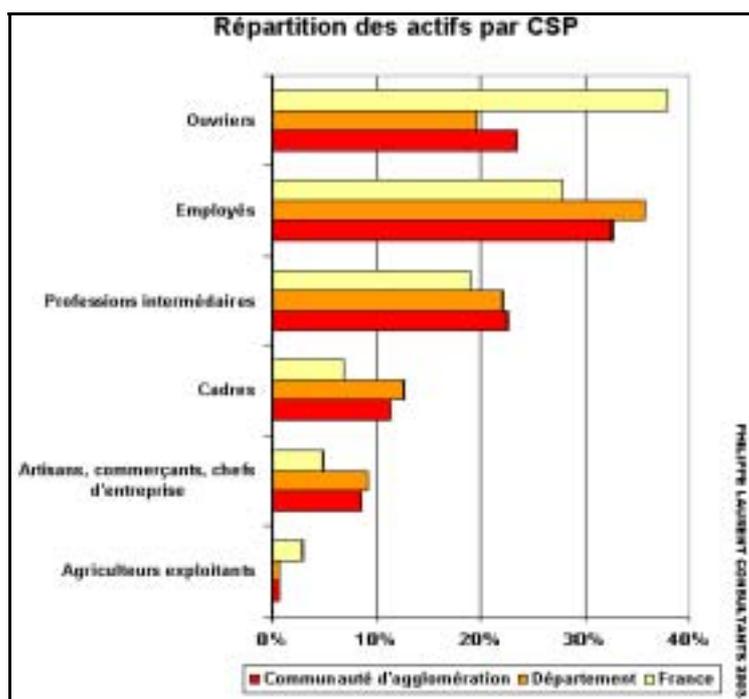
La présence de territoires à enjeux marque enfin la disparité des territoires dans la perspective du projet de développement :

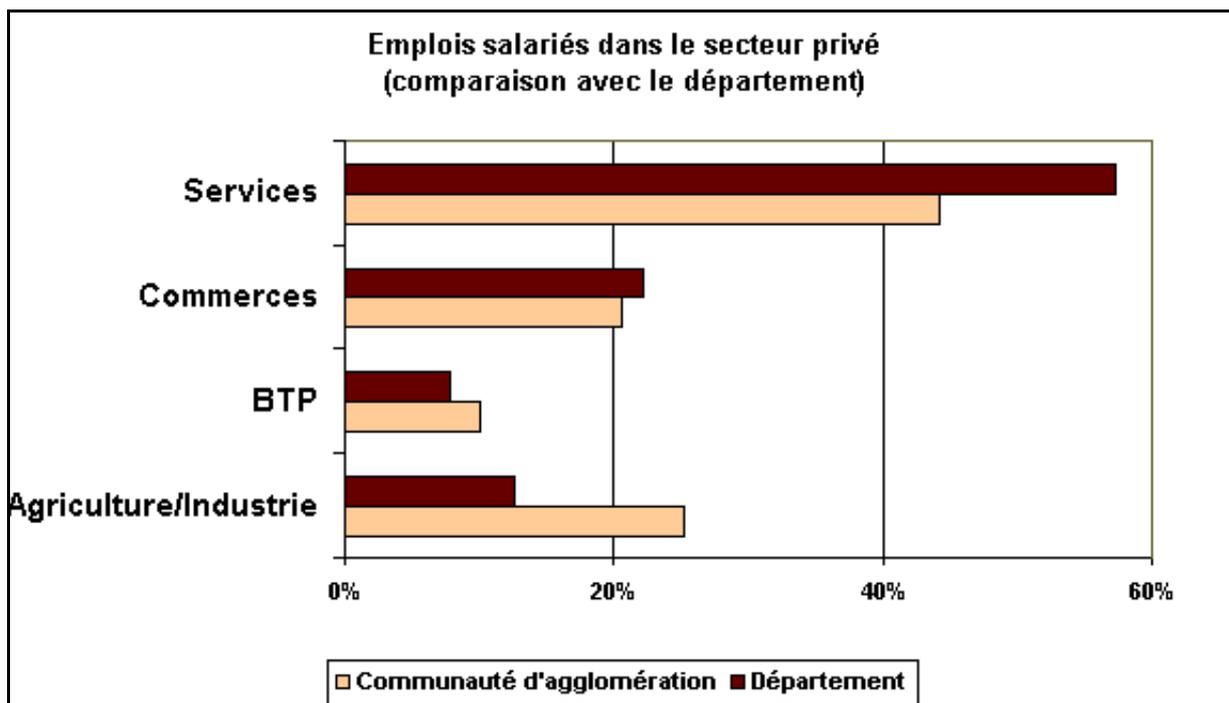
- la Vallée de la Siagne,
- le site ferroviaire SNCF,
- la future zone d'activités de St Marc,
- le centre historique de Grasse.

3. DES ATOUTS

La densité de population apparaît assez élevée (810 hab/km²) mais comparable à celle de certains territoires voisins alors que l'évolution de population marque une progression supérieure sur la période 1990-99 et le profil de la population affiche un âge moyen moins élevé que celui des Communes du littoral. Les migrations résidentielles mettent en évidence le flux des déplacements du bassin Cannois vers le territoire Pôle Azur Provence et donc sa **forte attractivité**.

La composition de la population met en évidence son **caractère hétérogène** : étrangers à fort pouvoir d'achat, retraités mais aussi jeunes actifs et des populations en difficulté.





La vitalité économique de l'Agglomération ressort à travers la diversification des activités : la parfumerie et les arômes constituent un secteur de notoriété mondiale dans la durée, à côté d'un pôle Administratif et de services important, d'un tissu artisanal dynamique et des activités touristiques. Le poids de l'industrie distingue Azur Provence des autres agglomérations des Alpes-Maritimes.

Elle ressort également à travers les **outils économiques** mis en place sur le territoire.

L'emploi est en progression malgré un ralentissement constaté sur la période 1990-99.

Une identité forte du territoire permet d'affirmer sa spécificité, liée à son histoire, à ses paysages et aux cultures florales, à une douceur de vivre, au maintien de la culture provençale, et à l'image des parfums.

La qualité de vie attachée au cadre de vie, à l'environnement, au climat mais également fournie par des services sur l'ensemble du territoire est soulignée par les habitants ; **c'est ce qui la différencie de ses voisins.**

La vitalité culturelle caractérise ce territoire qui s'attache à développer principalement la lecture notamment à travers des manifestations, la musique, la danse, les arts plastiques, le cinéma mais aussi des activités pour tous et des fêtes .

Parallèlement l'Agglomération fait preuve d'une **vitalité sportive** au travers d'équipements diversifiés et de nombreux clubs.

Le contrat de Ville sur Grasse, les actions en faveur de l'insertion, les services sociaux de proximité soulignent la réalité d'une véritable **politique sociale** sur le territoire.

4. DES POTENTIELS

L'existence d'**espaces non urbanisés et de foncier disponible**, une urbanisation mesurée, constituent à la fois une menace et un potentiel à valoriser dans le cadre du projet.

Le maintien des exploitations de fleurs notamment **le mimosa**, les perspectives du marché des **arômes et du naturel** offrent un autre volet de valorisation potentielle.

Le tourisme dispose d'une marge de progression importante qui peut s'appuyer sur une accessibilité renforcée par les nouveaux axes de liaison et la proximité de l'aéroport.

5. DES HANDICAPS

Le premier handicap concerne la **vocation plus résidentielle qu'active** du territoire ; les gisements d'emplois, traditionnels sur l'aire Cannoise, et récents sur Sophia-Antipolis, induisent des **déplacements journaliers renforcés par des transports en commun inadaptés**.

Dans ce schéma, la ville centre de Grasse présente un **centre-ville peu accessible** et les liaisons entre les deux entités du territoire apparaissent médiocres.

Les solutions font appel à une anticipation et une **organisation difficile à mettre en place**. Le projet prend à ce titre une dimension prioritaire.

La présence de **populations hétérogènes aux attentes diverses** pose des problèmes de cohésion sociale et de choix de développement. **La sécurité** devient une préoccupation récurrente.

La **disparition progressive de l'agriculture** entraîne non seulement une réduction de la richesse du tissu économique, de l'identité économique, mais aussi une réduction de l'équilibre spatial et une détérioration des paysages et des espaces .

Le renforcement des activités se heurte à un **manque de formations professionnelles secondaires et supérieures** en adéquation avec les besoins du pôle parfumerie et arômes naturels. **La recherche publique est ainsi absente** dans ce secteur d'activité stratégique pour l'Agglomération.

Les activités commerciales souffrent d'une **forte attraction des consommateurs par l'appareil de distribution environnant** et d'un éventail local trop restreint pour endiguer l'évasion commerciale.

La pression foncière qui induit en grande partie cette disparition, conduit à une compétition pour l'occupation de l'espace entre les activités et l'habitat. Le déséquilibre du marché du logement au détriment des actifs consécutif au coût du foncier se traduit par une **forte demande de logements insatisfaite**.

Ce handicap est renforcé par la **réduction des espaces constructibles** consécutive au renforcement des protections en matière de risques.

L'environnement enfin fait l'objet de risques à surveiller notamment en matière d'incendie, d'inondation et de glissement de terrains.

Les principales voies de communication de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence



6. DES ENJEUX

Le principal enjeu pour l'Agglomération vise à **construire un projet conciliant qualité de vie et vitalité économique**. Cet enjeu majeur se décline au travers des enjeux suivants :

Conforter la vitalité économique :

Par la création **d'emplois localisés**, sur le pôle arômes et naturel, dans le secteur Public en confortant la vocation de centralité de Grasse, dans l'Agriculture, dans le tourisme, dans les activités commerciales. La **formation** contribuera également à renforcer la vitalité économique.

Poursuivre le développement tout en le maîtrisant :

En maintenant l'existant sur les espaces sensibles et en préservant les espaces à enjeux.

Etudier les espaces à enjeux pour en maîtriser le développement :

La vallée de la Siagne et la zone de Saint-Marc représentent des espaces clés pour l'avenir de l'Agglomération en termes de réserves pour les activités mais aussi d'équilibre spatial. La gestion de la forêt et la restructuration des friches industrielles sont autant d'enjeux à maîtriser.

Anticiper l'arrivée du train :

Pour faciliter les rabattements et son utilisation, en créant les parkings nécessaires autour des gares, en favorisant l'intermodalité.

Renforcer l'accessibilité et Améliorer les déplacements :

En améliorant les infrastructures routières : poursuite de la pénétrante Cannes – Grasse, création de nouvelles liaisons Est-Ouest.

En favorisant l'utilisation des transports en commun : le train et les bus.

En restructurant les lignes de transports routiers par rapport aux flux de déplacements.

Résister aux pressions extérieures :

La pression foncière exercée sur le territoire constitue une menace contre laquelle seule une politique foncière et d'aménagement permettra d'endiguer le mitage des espaces naturels.

Mais aussi

Ouvrir le territoire vers l'extérieur et Réfléchir au-delà du territoire de Pôle Azur Provence :

Les liaisons, l'organisation des transports en commun et des services collectifs, l'harmonisation des politiques Publiques, le (ou les) SCOT appellent cette ouverture et le partenariat.

Conforter le bassin de vie et la qualité de vie :

En offrant des possibilités aux actifs pour se loger, en renforçant les services de proximité et l'appareil commercial, en poursuivant la diversification de l'offre culturelle, sportive et de loisirs pour tous.

Renforcer la cohésion sociale :

Le renforcement de la cohésion sociale est un des facteurs clé du projet d'agglomération et des projets de territoire plus généralement. L'égalité des chances, le traitement des populations, jeunes et âgées, en difficulté, l'extension de la politique de la Ville à l'ensemble du territoire, l'éducation et la formation, l'accès au logement sont les principaux axes de cet enjeu.

Les dynamiques territoriales sur la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence



Le projet d'Agglomération

LES PREALABLES AU PROJET D'AGGLOMERATION

I- Conforter le bassin grassois dans le département et avoir un développement équilibré au sein de l'agglomération

II- Définir les objectifs : équilibrer et s'inscrire dans la durée

1- Rechercher un développement maîtrisé et une croissance maîtrisée de la population

- Correspondant à la population attendue, 75 000 habitants en 2015
- Maintenir la qualité de vie
- Pour tous

2- Maintenir un équilibre entre les espaces urbains, agricoles et naturels

3- Conduire une réflexion concertée habitat/emploi /transports

- Ne pas dissocier les objectifs de développement des possibilités et des objectifs dans les domaines de l'habitat, de l'emploi et des transports

4- Prendre en compte la dimension foncière

- Ne pas dissocier les objectifs de développement des objectifs et des possibilités foncières

5- Maintenir et préserver l'identité d'un territoire fortement identitaire

- Fondée sur une culture vivante et patrimoniale
- Et sur une nature riche très présente
 - ❖ Maintenir les équilibres spatiaux
- Poursuivre la valorisation économique des atouts liés à cette identité

III- S'inscrire dans les objectifs de la charte signée entre les communes à l'occasion de la création de la Communauté d'agglomération

IV- Prendre des décisions correspondant à ces objectifs pour les territoires à enjeux à l'intérieur de l'agglomération : une pression forte

Certains territoires ont un enjeu tout particulier, ils concernent toute l'agglomération :

- La vallée de la Siagne
- Le secteur de Saint-Marc
- Le centre historique de Grasse (la vieille ville et les friches liées à la parfumerie)

V- Avoir une vision élargie : trouver les échelles pertinentes

1- Des périmètres à géométrie variable

- Adapter les périmètres des syndicats intercommunaux aux besoins

2- Poursuivre le dialogue avec les territoires voisins

- Conduire des actions concertées
- Réfléchir à un élargissement du territoire en cohérence avec les objectifs du projet d'agglomération

. AXE 1 : METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ANCREE DANS LE TERRITOIRE ET ARTICULEE AUTOUR DES AROMES ET DU NATUREL

La communauté d'agglomération Pôle Azur Provence appartient au pays Grassois dont l'histoire est indissociable de son économie et en premier lieu d'une activité industrielle qui a été pendant longtemps la seule des Alpes-Maritimes. L'image de Grasse et de son territoire environnant est liée à la parfumerie. Cette activité a su traverser les époques et les crises. Sa capacité à évoluer, à « digérer » les restructurations mérite d'être soulignée. Elle est toujours présente et dynamique.

Dans le domaine de l'économie, aujourd'hui l'agglomération est confrontée à de nouveaux défis :

- elle doit rééquilibrer les emplois localisés par rapport à sa population active
- elle doit créer une dynamique de développement autour de nouvelles solidarités entreprises-territoire
- elle doit inscrire et renforcer son savoir faire industriel dans son appareil de formation
- elle doit se montrer créative pour mieux exploiter son potentiel touristique

Dans le même temps, le déclin de l'agriculture, et notamment la culture des plantes à parfum qui est une composante forte de son identité culturelle et de son économie, lui impose une action volontariste. Ceci dans un double but de maintenir des espaces à vocation agricole pour des raisons économiques mais également pour préserver des espaces non urbanisés.

C'est cette stratégie que l'agglomération souhaite mettre en œuvre pour d'une part conforter l'existant et d'autre part se projeter dans le futur au travers de filières originales et porteuses d'éléments de différenciation positifs.

1. S'APPUYER SUR LES SPECIFICITES LOCALES POUR CONDUIRE UN PROJET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'AGGLOMERATION

1.1 CONFORTER LA FILIERE INDUSTRIELLE PARFUMS, AROMES ET NATUREL

Grasse et ses environs représentent dans le pôle Sciences du vivant des Alpes-Maritimes environ 85 entreprises, 3 350 emplois, et 675 Millions € de chiffre d'affaires.

Ses points forts concernent l'industrie aromatique, la cosmétologie et la chimie fine.

Le tissu est composé de quelques grosses entreprises notamment d'origine grassoise mais depuis une vingtaine d'années les rachats, fusions, absorptions se sont accompagnés de créations de PMI sur des niches comme l'emballage et le transport par exemple, qui ont permis à ce tissu de se renforcer, de se diversifier et de se diffuser sur le pays Grassois.

Les organismes professionnels et Publics ont accompagné cette diversification et souhaitent renforcer les créations, reprises et implantations d'entreprises de la filière. La réalisation de la zone Saint-Marc permettra notamment de répondre à cet objectif, mais d'autres zones d'accueil dans la vallée de la Siagne pourraient également dans l'avenir accueillir des entreprises.

Ce pôle préfigure aujourd'hui un système productif localisé, SPL, retenu par la DATAR, et qui doit maintenant se concrétiser.

1.2 LUI DONNER UNE DIMENSION D'AGGLOMERATION

a) Mettre en œuvre l'Observatoire Mondial du Naturel

Le chiffre d'affaires de l'industrie arômes et parfums du Pays Grassois représente 50 % du chiffre d'affaires national dans ce secteur, ce dernier atteignant 10 % du marché mondial. Le marché stagne depuis 1998 mais le secteur des produits naturels maintient sa progression. Le savoir-faire Grassois sur l'aromatique naturelle est reconnu mondialement mais cette filière souffre de plusieurs points faibles :

- un manque d'identification globale vis-à-vis de l'extérieur
- une fertilisation croisée interentreprises peu développée
- une culture du secret qui exacerbe l'individualisme et explique l'absence de dynamique de pôle.

L'industrie Grassoise se situe à mi-chemin entre la production, la fourniture de matières premières naturelles et le produit fini. Son savoir-faire touche plus spécialement l'exploitation des matières premières végétales destinées à l'industrie des arômes, des parfums, de la cosmétique, de la santé et de l'agro-alimentaire.

La Communauté d'Agglomération et le Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse ont voulu capitaliser sur ce savoir-faire et ont conçu le projet d'Observatoire Mondial du Naturel qui vise à faire du pays de Grasse le centre d'expertise du naturel c'est-à-dire de l'extraction, de la transformation, de la purification des végétaux, du contrôle de qualité, de production pilote d'échantillons et de nouveaux produits, de test des produits pour conforter la sécurité des consommateurs.

L'Observatoire doit réunir :

- un laboratoire de recherche et développement
- une école du naturel
- un conservatoire de plantes à parfum, aromatiques et médicinales
- une pépinière d'entreprises technologiques
- un réseau d'échanges et de coopération au service des PME
- un lieu de rencontre et d'évènements internationaux

Ce projet sera réalisé dans le cadre du programme Européen EUROMED HERITAGE II – PROJET SAVOIRS « filières innovantes, savoir-faire locaux et partenariats euro-méditerranéens ». Il est un axe fort du projet d'agglomération.

b) Créer et structurer un Système Productif Local (SPL ou « Cluster »)

Le tissu économique du Pays de Grasse est composé d'entreprises de tailles très différentes et disséminées sur tout le territoire. C'est bien sûr le cas pour les entreprises de ce secteur d'activité.

L'objectif du SPL est d'organiser cet ensemble en un véritable SPL c'est-à-dire de créer des liens inter-entreprises nécessaires à la fois pour créer un impact plus fort et démultiplié du secteur du naturel et renforcer les entreprises concernées.

Les actions de structuration du SPL, déjà engagées, concernent :

- l'organisation des formations nécessaires
- la définition d'actions communes (promotion, achats ...)
- la création d'équipements lourds à utilisation partagée (mutualisation d'outils d'expérimentation et de contrôle qualité)
- le positionnement du Pays Grassois comme centre d'expertise mondial du Naturel

L'ensemble du territoire de l'agglomération est concerné par ce projet qui intéressera à des titres divers chacune des communes.

c) Faire jouer les synergies Industrie-Tourisme

La parfumerie représente le principal pôle d'attraction touristique pour le Pays de Grasse. Les musées, mais aussi plusieurs entreprises qui commercialisent leur production et attirent une clientèle internationale sur le thème « découverte de la parfumerie », ont développé une politique « **produit touristique** ».

Il convient de s'inspirer de ce savoir-faire entrepreneurial pour coordonner et proposer une gamme de produits touristiques articulés autour de la fabrication, du patrimoine industriel, du naturel par une communication institutionnelle unifiée et renouvelée.

Le projet d'extension du Musée International de la Parfumerie est le premier maillon dans ce domaine des synergies Industrie-Tourisme et ouvre le champ à un véritable « marketing territorial » appuyé sur ce thème.

Le développement d'interfaces industrie traditionnelle – NTIC entre dans ce cadre et donnera un sens à la notion de pôles associés à Sophia-Antipolis.

d) Favoriser la recherche, développer les transferts de technologie et l'innovation

Cet objectif entre également dans la structuration du SPL car aujourd'hui la recherche est essentiellement privée et limitée à un nombre restreint d'entreprises et de grande taille uniquement.

Tout en préservant la confidentialité des recherches et des applications des grands groupes, il convient de diffuser un « état d'esprit recherche » et de le vulgariser en permettant à des PME et TPE d'y accéder (90 % des entreprises).

En ce sens, il pourrait être envisagé la création d'une **plate-forme technologique** avec le concours du CRITT chimie. Le volet majeur de cette plate-forme, outre la formation initiale et continue, portera sur le transfert technologique entre les branches chimie fine, biochimie, biotechnologie, agro-alimentaire, gestion des déchets, traitement de l'eau, des effluents urbains ou industriels, électronique, informatique, maintenance industrielle.

Le renforcement de l'Observatoire de la Côte d'Azur entre également dans cet objectif et le projet vise à ancrer davantage l'Observatoire sur le territoire en l'articulant à la démarche transferts de technologie.

2. SOUTENIR L'EMPLOI ET LES ENTREPRISES

2.1 SUSCITER DES FORMATIONS EN ADEQUATION AVEC LES BESOINS DE LA FILIERE

La formation représente un enjeu capital dans l'émergence du SPL. Le diagnostic a mis en évidence les carences de l'appareil de formation. La Région a pointé la nécessité d'une meilleure réponse formative locale aux besoins de la parfumerie et des arômes alimentaires. Le Club des Entrepreneurs enfin, est demandeur d'un pôle formation répondant aux compétences nécessaires au développement de la profession.

Si la Région a engagé une étude de faisabilité d'un **Institut de formation aux métiers de la parfumerie et des arômes alimentaires**, notamment par l'utilisation des contrats de formation en alternance, l'Agglomération souhaite poursuivre une réflexion commune entre tous les partenaires publics et privés pour définir et mettre en œuvre un appareil de formation initiale et continue adéquat qui aujourd'hui fait défaut à l'industrie du Pays Grassois et qui répond à deux objectifs principaux :

- **Placer la formation et les ressources humaines de la filière au cœur du développement économique du territoire**
- **Articuler cette formation avec l'Observatoire Mondial du Naturel.**

C'est la raison pour laquelle le projet réunira ces partenaires pour un état des lieux, identification des besoins et pour la création d'un appareil de formation cohérent et efficace répondant aux besoins. La création avec l'Université de Nice Sophia-Antipolis d'une filière de formation arômes et naturel pourrait être envisagée.

2.2 SOUTENIR LA CREATION ET LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES

Le développement de la filières arômes et naturel s'est réalisé au travers des restructurations de groupes industriels mais aussi de créations souvent par essaimage qui ont permis au tissu économique de se diversifier.

Le soutien aux créations et transmissions d'entreprises s'avère donc essentiel pour assurer la pérennité de la filière et il a été engagé grâce à l'action de plusieurs organismes. Grasse Développement, la Plateforme d'Initiative Locale, le Club des Entrepreneurs, PRODAROM (syndicat professionnel) contribuent à différentes échelles à ce soutien et l'Agglomération veut renforcer les efforts conjugués de ces organismes.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur participe à cette action qui vise à étendre le dispositif de soutien à l'ensemble de l'Agglomération et aux communes du Pays Grassois.

Un dispositif de soutien en faveur de la création et la reprise d'entreprises même s'il le privilégie ne se limitera cependant pas à ce secteur d'activité.

3. CONDUIRE UNE POLITIQUE ECONOMIQUE D'AGGLOMERATION

Dans le passé les communes ont le plus souvent travaillé seules et avec des moyens inégaux. Le nouveau cadre territorial offre de nouvelles possibilités et une nouvelle échelle d'intervention.

La stratégie de développement du territoire implique en effet une mobilisation sur une politique commune qui passe d'abord par une mise en commun des moyens et par une meilleure coordination entre les acteurs économiques.

3.1 DEVELOPPER UNE POLITIQUE INTERCOMMUNALE D'ATTRACTION ET D'IMPLANTATION D'ENTREPRISES

Les outils existants en matière de prospection et d'implantation d'entreprises s'appliqueront à l'ensemble du territoire pour une meilleure efficacité et une localisation optimale des entreprises dans le cadre de la compétence « développement économique » transférée à la communauté d'agglomération.

3.2 PROPOSER UNE OFFRE GLOBALE ET DES SOLUTIONS IMMOBILIERES SUR TOUTE L'AGGLOMERATION

L'implantation de nouvelles entreprises passe par la mise à disposition d'espaces pour les accueils adaptés.

Les créateurs recherchent le plus souvent une solution de démarrage souple de type pépinière ou ateliers relais.

L'Agglomération doit répondre à cette exigence et mettre en œuvre en partenariat avec le secteur privé, ou éventuellement directement, les programmes adaptés.

Elle doit répondre également, dans la mesure du possible, aux besoins d'extension ou d'implantation par la production d'unités foncières adaptées.

3.3 ASSURER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EQUILIBRE

Les zones d'activités existantes marquent un déséquilibre spatial au profit de l'axe Grasse - Mouans-Sartoux qui représente la majeure partie du tissu économique.

L'agglomération **créera de nouveaux parcs d'activités intercommunaux**, notamment sur les zones de Saint-Marc, Sainte-Marguerite et sur la vallée de la Siagne.

Elle doit en même temps **requalifier des zones d'activités existantes** : la Fénerie à Pégomas, Tiragon à Mouans-Sartoux, Le Carré à Grasse.

Ces zones d'activités pourront prioritairement accueillir des entreprises liées à la filière « arômes et naturel », renforçant la spécificité de l'agglomération.

4. RENFORCER LA DESTINATION TOURISTIQUE « PAYS DE GRASSE »

La destination touristique Côte d'Azur est l'une des plus célèbres au monde. Le Pays Grassois a la possibilité de s'appuyer sur cet atout et proposer une alternative pour renforcer sa propre destination « Pays de Grasse ».

Plusieurs actions permettront de réaliser cet objectif.

4.1 AMELIORER L'ORGANISATION ET LA COORDINATION TOURISTIQUE

a) Proposer une offre touristique d'Agglomération

La mise en place d'une offre d'agglomération passe en premier lieu par la mise en place d'une structure chargée de la coordination et de la mise en réseau des opérateurs communaux.

L'harmonisation des produits touristiques spécifiques de l'Agglomération sera confiée à cette structure qui en assurera la **commercialisation et la promotion**.

b) Professionnaliser l'accueil

La professionnalisation de l'accueil accompagnera nécessairement cette évolution par des actions de formation en faveur des structures et acteurs du tourisme privés et publics.

4.2 AMELIORER LA PROMOTION DU TOURISME POUR CONSTRUIRE LA DESTINATION TOURISTIQUE

Les vecteurs de la promotion sont variés, ils dépendent le plus souvent des budgets mis en place et il n'est pas question de les couvrir tous ici.

La mise en place de **vitrines tourisme « Pays de Grasse »** dans les gares et les aéroports peut constituer un des vecteurs de cette promotion.

La création d'un **site portail intercommunal** est certainement un autre axe nécessaire de cette promotion.

4.3 DEVELOPPER LE TOURISME EN SYNERGIE AVEC LA FILIERE PARFUM, AROMES ET NATUREL

L'image du parfum à Grasse est certes identifiée mais elle apparaît parfois comme quelque peu « vieillotte » en raison du poids des années et de la faible structuration de la politique touristique.

C'est pourquoi il conviendra nécessairement de **dynamiser l'image « parfums, arômes et naturel »** en synergie avec la montée en puissance de la filière. La politique touristique de communication et de promotion, les manifestations, les forums, les musées ...déclineront le concept de l'Observatoire Mondial du Naturel.

La diversification des produits touristiques en fonction des cibles représente un enjeu majeur du développement touristique du Pays Grassois notamment pour allonger et multiplier la durée des séjours touristiques.

Plusieurs entreprises privées montrent la voie dans ce domaine et ont créé des produits diversifiés avec succès. On peut s'inspirer de leur démarche pour bâtir des produits en direction du **tourisme d'affaires, du tourisme culturel, du tourisme scientifique et industriel.**

Le concept de circuits à thème sur l'Agglomération mais aussi avec les territoires voisins, en particulier le littoral, la CASA, le canton de Saint-Vallier ou celui de Saint-Auban participera à ce développement.

4.4 DEVELOPPER LE TOURISME VERT, NATURE ET DURABLE

L'offre de tourisme fondée sur la nature connaît dans les Alpes maritimes comme ailleurs un succès qui peut s'appuyer sur l'attractivité de la Côte d'Azur pour valoriser les atouts du moyen pays.

Les concepts d'Agro-tourisme, d'Eco-tourisme, de découverte Nature complètent la filière parfums, arômes et naturel par la mise en place de produits sur l'ensemble de l'Agglomération qui viennent valoriser l'activité des exploitations existantes.

La découverte de cultures florales locales a donné lieu à la **création d'une route du mimosa** sur les contreforts de la vallée de la Siagne. Elle devra faire l'objet d'une promotion. D'autres routes à thèmes pourront être mises sur pied.

La découverte de la flore sera valorisée par la réalisation de **sentiers de randonnées pédestres** dans les zones naturelles de la vallée et d'autres produits et circuits le long du canal de la Siagne pourraient être imaginés.

D'une manière générale les sentiers de randonnées devront être développés. Il pourrait être imaginé en accompagnement une signalétique adaptée et une promotion notamment grâce à un topo-guide.

Le développement du **tourisme « remise en forme »** constituera également un axe de ce tourisme durable.

4.5 AMELIORER LES SERVICES AUX TOURISTES

a) Améliorer l'offre en hébergement

L'Agglomération ne dispose pas d'une offre suffisante en hébergement. Elle devra la **conforter et la rééquilibrer en créant des hébergements de différents types afin d'offrir une palette large pour tous les publics.**

Cette action se traduira par le soutien à la création de nouveaux hébergements et à la **rénovation d'hébergements existants.**

Elle s'accompagnera aussi d'une politique de **promotion** par la structure de coordination.

b) Faciliter l'orientation des touristes

La mise en place d'une **signalétique commune** sur l'Agglomération parachèvera cet objectif d'émergence du Pays de Grasse comme destination touristique afin de mettre en avant les éléments remarquables de notre territoire.

5. MAINTENIR UNE ACTIVITE AGRICOLE

Le maintien des activités agricoles constitue ici un enjeu très important. Le diagnostic territorial a souligné les difficultés de ce maintien face à la pression foncière sur l'Agglomération qui requiert un soutien spécifique.

L'agriculture contribue à maintenir une activité locale ancrée dans le territoire. Elle permet également de conserver une qualité des paysages et leur spécificité. Elle participe également à l'entretien des zones fortement soumises aux risques naturels notamment les incendies. Et enfin elle contribue à limiter l'étalement urbain et l'urbanisation intensive.

Son maintien n'est donc pas sans incidences sur de nombreux objectifs que s'est fixée la communauté d'agglomération.

Une attention particulière sera portée au développement de l'agriculture bio déjà très présente sur le territoire de l'agglomération.

5.1 LA GESTION DU FONCIER AGRICOLE

Cet objectif vise à maîtriser du foncier avec l'aide de la SAFER et de l'Etablissement Public Foncier Régional et grâce à une **mobilisation des acteurs Publics**. Sans cette mobilisation, la réduction progressive des espaces agricoles par changement d'affectation du foncier conduira à une disparition inéluctable de l'agriculture à terme.

Ce foncier pourra être mis à disposition de nouveaux exploitants selon des modalités à définir ; un portage du foncier par la Collectivité n'est pas exclu.

5.2 FAVORISER LA CREATION ET LA REPRISE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le prix du foncier bloque les opportunités de reprise ou de création d'exploitations agricoles, les cédants étant tentés par la spéculation et les preneurs ne pouvant acquérir.

Le maintien des activités agricoles est indispensable pour limiter l'étalement urbain, pour conserver le caractère des espaces naturels, pour conserver une activité en lien avec l'identité du territoire et en cohérence avec la stratégie de développement économique de l'agglomération.

Le **soutien à l'installation d'agriculteurs et à la reprise d'exploitations agricoles** conduit d'abord à une action d'identification de pôles, notamment dans la vallée de la Siagne, susceptibles d'offrir les meilleures chances de pérennité : localisation et qualité des terres.

Une politique d'acquisition foncière devra être mise en œuvre afin de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs.

Puis l'Agglomération déterminera son degré d'intervention dans une politique agricole.

Le projet de **création d'une plate-forme d'initiative à vocation agricole** s'inscrit dans le même esprit que les plates-formes d'initiatives locales (programme créé par la région PACA) visant à soutenir financièrement la création et/ou la reprise d'exploitations.

5.3 ENCOURAGER LA CULTURE DE FLEURS A PARFUM

L'industrie ne se fournit plus ou de manière très marginale en matières premières naturelles auprès des producteurs locaux pour les raisons évoquées ci-dessus. Le jasmin, la rose viennent aujourd'hui du pourtour Méditerranéen mais aussi d'Asie et d'Amérique Latine.

Sans envisager un retournement de situation, l'Agglomération encouragera le maintien et la création d'exploitations qui maintiendront une production originale. Il s'en suivra des actions en faveur du développement de l'agritourisme, confortant ainsi l'Observatoire Mondial du Naturel.

5.4 FAIRE RECONNAITRE LA PRODUCTION DE MIMOSA, FEUILLAGES ET FLEURS COUPES

Cette production qui concerne les Communes de Pégomas et Auribeau-sur-Siagne sur l'Agglomération pour une trentaine d'exploitations représente environ 112 hectares de production de mimosa et 280 hectares de feuillages coupés dans les Alpes-Maritimes.

Les exploitations, principalement localisées sur les contreforts de l'Estérel, contribuent à une grande qualité paysagère et constituent de véritables coupe-feux. Elles ne figurent pas dans les documents d'urbanisme en zone agricole mais en zone naturelle. L'Agglomération souhaite la reconnaissance du caractère agricole de ces exploitations qui font preuve de dynamisme économique, le classement adéquat des terrains dans les documents d'urbanisme des dites communes.

Il pourrait également être sollicitée la labellisation du mimosa.

6. RENFORCER LE POLE ADMINISTRATIF

Le secteur public, dans l'Agglomération et singulièrement sur Grasse, constitue une composante incontournable de l'emploi et du développement économique. **La vocation administrative de l'Agglomération et la centralité de Grasse dans son arrondissement** sont soulignées et doivent être renforcées, confortant ainsi à la fois un pôle de services important et de nombreux emplois dans les secteurs des services de proximité, de la santé et de la justice.

6.1 CONFORTER LES ACTIVITES ADMINISTRATIVES ET RENFORCER LES POLES DE SERVICES

On trouve en effet ici et en particulier à Grasse un éventail très complet de services publics et administratifs. On peut citer la Sous-Préfecture, les Mairies, l'Hôpital, la Cité judiciaire, le centre pénitentiaire, les établissements scolaires. Ils justifient la présence de nombreux services complémentaires qu'il faut conforter sur les centres et sur les pôles de proximité.

L'ensemble de ces services génère en outre d'autres activités. C'est notamment le cas du pôle judiciaire avec ses nombreux avocats, huissiers de justice, ...

A cet égard, afin de conforter le pôle existant et d'augmenter l'offre en services publics la participation à la candidature pour **la création d'une Cour d'Appel dans les Alpes-Maritimes** est déterminante.

Le soutien au **développement du Centre Hospitalier de Grasse** l'est également.

L'Agglomération mettra également en place **un système de suivi de l'évolution des emplois administratifs**

La recherche d'un dispositif adapté aux besoins des populations devra être poursuivie.

6.2 FACILITER L'ACCESSIBILITE A CES SERVICES

La qualité des services pour la population s'évalue entre autre par son accessibilité. Celle-ci dépend pour partie du temps d'accès à ces services. La facilité d'accès par les transports publics sera favorisée par le rapprochement des usagers.

L'amélioration des dessertes routières et des transports collectifs contribueront à améliorer cette accessibilité. Les technologies de communication, notamment la mise en ligne progressive des services également.

Il en sera de même de la réalisation de parkings, de relais dans les communes, l'adaptation des horaires.

6.3 FAVORISER LE LOGEMENT DES SALARIES DES ADMINISTRATIONS

L'Agglomération, comme l'ensemble du département, est confrontée au problème du logement des fonctionnaires. Le manque de logements sociaux frein considérablement les prises de fonction des agents.

Une action en ce sens est inscrite dans le Plan Local de l'Habitat pour mettre à disposition les capacités adéquates.

7. SOUTENIR LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

Le commerce et l'artisanat représentent en termes d'activités et d'emplois un volet du développement économique important. Plusieurs objectifs sont poursuivis pour apporter un soutien efficace au commerce et à l'artisanat.

7.1 RENFORCER LE TISSU COMMERCIAL URBAIN, ASSURER UNE OFFRE COMMERCIALE DE PROXIMITE ET PRESERVER LE COMMERCE LOCAL DE CENTRE VILLE

Les actions entreprises au niveau de la Commune de Grasse seront poursuivies et étendues notamment par l'élaboration d'un FISAC intercommunal porté par Pôle Azur Provence avec une interface de proximité au niveau des communes membres.

Accompagner la transmission et la reprise de commerce de proximité et artisans générateur d'emploi et de lien social.

7.2 ANTICIPER LES MUTATIONS COMMERCIALES

Cet objectif se traduit dans l'extension du Schéma Directeur d'Équipement Commercial au plan intercommunal. Les habitants de la Commune de Grasse pratiquent « l'évasion commerciale ». Ils ont tendance à faire leurs achats plutôt sur Cannes, Mandelieu et Antibes où les hypermarchés les attirent et le tissu commercial leur paraît plus diversifié.

Le SDEC permettra d'apporter les correctifs nécessaires à une situation qui est déjà en évolution favorable et apporter un soutien et une aide aux élus afin d'assurer un équilibre des besoins des consommateurs et de l'offre commerciale existante.

8. DEFINIR UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION DE L'AGGLOMERATION

La mise en œuvre de la stratégie de développement économique appelle l'élaboration d'une stratégie de communication qui se traduira dans un message et une image cohérente et renforcera ainsi l'identité de la Communauté d'Agglomération.

Les outils et supports adéquats seront ensuite réalisés et un plan de communication de l'Agglomération décliné dans chacun des domaines concernés.

. AXE 2 : RENFORCER LA COHERENCE DU TERRITOIRE : CONJUGUER AMENAGEMENT DURABLE ET DEVELOPPEMENT

La Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence affiche une volonté de cohérence territoriale souhaitant éviter les effets néfastes d'un aménagement et d'un urbanisme trop souvent incohérents et désordonnés comme c'est souvent le cas dans la région. Elle préfère à ce modèle celui d'une approche mesurée et maîtrisée.

Elle souhaite, pour ce faire, poursuivre une **politique d'aménagement maîtrisé notamment** au travers d'une nécessaire **politique foncière**. Elle marque ainsi son engagement sans réserve dans le **Développement Durable**.

1. RENFORCER LA QUALITE DU CADRE DE VIE

1.1 AVOIR UNE VISION GLOBALE ET CONCERTEE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION

La qualité du cadre de vie est revendiquée par l'ensemble des habitants qui souhaite son maintien et son renforcement. Deux objectifs sont retenus pour satisfaire cette exigence :

- Maintenir un équilibre entre les espaces urbains, agricoles et naturels par une action de **limitation de l'étalement urbain**, objectif qui se traduit dans les PLU, dans le PLH et dans la politique en faveur de l'agriculture.
- Mettre en cohérence toutes les politiques sectorielles et les prendre en compte dans tous ses aspects y compris sur un territoire élargi lors de l'élaboration du **SCOT** qui constitue la déclinaison au plan de l'urbanisme de ces objectifs.

1.2 EQUILIBRER LE TERRITOIRE

Les cinq Communes de l'agglomération offrent une relative disparité de leurs centres de vie :

Grasse est confrontée au double problème du centre ville et de ses nombreux hameaux : Magagnosc, Saint-Jean, Saint-Mathieu, Sainte-Anne, Plascassier, Plan-de-Grasse, les Aspres, la Blaquièrre, Saint-Claude, Saint-Antoine, Saint-Jacques, Saint-François-les-Ribes et Saint-Christophe.

Mouans-Sartoux a structuré son centre ville et assure dans de bonnes conditions les services de proximité aux habitants.

Pégomas offre également un pôle de proximité de services diversifiés en centre urbain accessible à ses habitants.

La Roquette-sur-Siagne par contre est divisée en deux pôles au Nord et au Sud accompagnés de pôles secondaires insuffisamment structurés.

Auribeau-sur-Siagne dispose de la plupart des services aux particuliers dans un périmètre restreint au pied du village.

Il s'agit pour l'agglomération d'assurer une meilleure cohérence de ses centres de vie, autant que de les renforcer, en rééquilibrant les pôles majeurs, en assurant la mixité des fonctions et la pluralité des services, en recherchant une localisation optimale des équipements publics et en développant l'offre de logements.

1.3 REQUALIFIER LES ESPACES URBAINS DELAISSES

a) Les entrées de ville et les friches industrielles

Les espaces urbains délaissés concernent d'une part **les entrées de ville** qui méritent un aménagement de qualité et un traitement paysager.

D'autre part, **les friches industrielles** notamment à Grasse constituent un enjeu majeur de la reconstruction de la ville sur la ville.

b) Les centres–villes

Le centre-ville de Grasse est en effet confronté à un triple enjeu :

- La reconversion des friches industrielles consécutives à la restructuration et à la relocalisation du tissu de la parfumerie.
- La réhabilitation d'un parc de logements anciens insalubres.
- La mise en valeur du centre historique et de son patrimoine culturel.

L'action engagée pour cette restructuration (OPAH, Contrat de Ville) dans le cadre d'un projet d'opération de renouvellement urbain doit se poursuivre afin de requalifier les friches et reconquérir le centre-ville.

Ces actions en faveur des centres–villes ne concernent pas la seule ville de Grasse, **la réhabilitation de l'ensemble des centres anciens** est en effet nécessaire à la fois pour des motifs de préservation du Patrimoine et de reconstitution des capacités de logement.

1.4 ANTICIPER L'IMPACT ET L'INTEGRATION DES NOUVEAUX EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE ET SUPERSTRUCTURE

La mesure des conséquences sur les flux et sur la pression foncière des enjeux nouveaux doit être systématisée afin de faciliter l'intégration de tout nouvel équipement et d'en mesurer précisément, et en amont, les impacts.

C'est le cas dans la vallée de la Siagne et de la création d'une **liaison routière intercommunale** dont le tracé débouche au nord sur une voirie départementale à Pégomas. Les conditions de raccordement des voiries et leurs gabarits nécessitent un aménagement de nature à limiter les encombrements.

De même, toute nouvelle infrastructure devrait faire l'objet d'études d'impact.

2. AMELIORER L'ACCES AU TERRITOIRE ET FACILITER LES DEPLACEMENTS

La thématique des transports collectifs prend une dimension singulière dans le Département des Alpes-Maritimes à la fois à cause de la saturation du réseau routier et de la faible organisation des transports en commun.

L'amélioration des liaisons transversales qui concernent les communes de la vallée de la Siagne et l'axe Cannes-Grasse, mais aussi celles avec Sophia-Antipolis et le Var, apparaît comme nécessaire ainsi qu'une plus grande utilisation des transports en commun.

Le présent projet s'applique à répondre à ces problématiques à travers quatre objectifs :

2.1 AVOIR UNE VISION GLOBALE DES DEPLACEMENTS ET RENFORCER LES LIAISONS

- Une **meilleure connaissance des déplacements et des flux** sur l'Agglomération apparaît prioritaire.

Le projet propose l'élaboration une « étude – recensement » de nature à éclairer les choix de desserte par les transports en commun et de renforcement ou de création d'axes routiers. Ce plan s'accompagnera d'un **dossier de voirie d'agglomération**.

- Plusieurs axes routiers imposent un prolongement de tracé et un renforcement des lignes de transports en commun : **La liaison intercommunale de la Siagne** doit se poursuivre vers le canton de Saint-Vallier.

Les liaisons nord-sud avec le bassin Cannois et le haut Pays Grassois ainsi que des liaisons est-ouest avec Sophia-Antipolis et vers le Var doivent être renforcées.

- L'ensemble des questions liées aux déplacements impose la création d'un **Syndicat intercommunal en charge des transports en commun à une échelle cohérente**.

L'amélioration de la voirie infra-agglomération est aussi une priorité et concerne en premier lieu **l'axe Pégomas – Mouans-Sartoux** et les liaisons avec la Pénétrante Cannes – Grasse.

2.2 FAVORISER L'UTILISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN ET ADAPTER LA DESSERTE

L'importance du trafic routier, la saturation à certaines heures impose de mettre en place d'autres moyens de communication.

Des actions de promotion des transports publics sont indispensables pour contrebalancer la culture « individualiste et automobiliste » des méridionaux et pour inciter à utiliser ces moyens de communication.

La coupure du territoire d'assiette du Syndicat des transports Grasse – Antibes et la prochaine remise en service de la ligne SNCF Cannes-Grasse entraînent une nécessaire **restructuration du réseau de transports urbains** et l'application du plan de déplacement interne et externe.

La remise en service prochaine de la ligne SNCF Nice – Grasse via Cannes constitue une opportunité et une avancée, qui implique une valorisation et exige une **intermodalité** qui recouvre plusieurs aspects :

- En premier lieu **l'accompagnement de cette remise en service** :

Il s'agira de créer les pôles d'échanges intermodaux autour des gares de Grasse, de Mouans-Sartoux et de la halte de Saint-Marc. L'aménagement de ces pôles d'échanges appellera la création de parcs relais c'est-à-dire de parkings automobiles aménagés (surveillance, services) à proximité des gares SNCF et desservis par les lignes de bus.

- **La réorganisation de l'ensemble du réseau de bus** pour permettre le rabattement vers les gares y compris pour Pégomas et La Roquette-sur-Siagne.

-La sécurité devra être privilégiée par la sécurisation des passages à niveaux. Afin d'assurer la sécurité des voyageurs **les franchissements de la voie ferrée devront être mis en place.**

- L'étude d'un **Transport en commun en site propre**, TCSP sur la ville de Grasse est retenue. La Commune de Grasse a mis en place un dispositif de transport public bus sur la ville apprécié et bien utilisé par les habitants. Elle souhaite créer pour rejoindre la gare une ligne de bus en site propre à partir de la gare SNCF de manière à assurer la connexion entre les deux modes de transport et la circulation du bus.

- Enfin, une tarification unique devra être mise en œuvre, elle pourrait se traduire par une participation à la **tarification unique prévue sur le Département.**

2.3 FLUIDIFIER LE TRAFIC ROUTIER

Au delà de l'encouragement à l'utilisation des transports en commun qui ne pourront jamais compte-tenu de la topographie et de l'étalement urbain remplacer la voiture, la saturation progressive de plusieurs axes de circulation impose cependant une action **pour limiter le transit en zone urbaine** :

La mesure du trafic de transit doit guider les études de **contournement de Grasse et de désengorgement de La Roquette-sur-Siagne**. Les traversées de la ville de Grasse Sud-Nord et Est-Ouest, et du village de La Roquette-sur-Siagne représentent deux points noirs routiers.

Les études pour assurer le contournement de La Roquette-sur-Siagne ont été avancées, pour Grasse elles devront être lancées afin de déboucher sur une programmation rapide de ces contournements avec les partenaires concernés : Etat, Région, Département.

La création de la **bretelle de la Pénétrante Cannes-Grasse à la Paoute** contribuera également à améliorer le trafic routier.

2.4 FACILITER L'UTILISATION DES MODES DE DEPLACEMENT « DOUX »

L'Agglomération met l'accent sur le renforcement des infrastructures et de l'intermodalité permettant une utilisation soutenue de modes de déplacement "doux".

La réalisation d'un schéma et d'un réseau de **pistes cyclables** constituera le premier volet de cet objectif, accompagné d'une **sécurisation du cheminement piétonnier** et la création d'un réseau de **sentiers de promenade**.

Il pourrait être complété et les chemins existants mis en réseau en s'appuyant sur les opportunités existantes, le canal de la Siagne et les berges de la Siagne par exemple, et sur les pôles touristiques.

3. PROTEGER ET VALORISER LES RICHESSES NATURELLES

Les espaces naturels représentent environ un tiers de la superficie de l'agglomération qui est soumise à une pression externe et interne pour urbaniser son territoire en prolongeant l'étalement urbain côtier.

L'agglomération souhaite contrôler l'étalement urbain en maintenant ses espaces naturels, des espaces à vocation agricole et la forêt. Ces objectifs affichés dans le PLH, seront traduits dans les PLU et dans le futur SCOT.

3.1 PROTEGER LES ESPACES NATURELS

La gestion des espaces naturels remarquables doit conduire à une préservation.

Dans un premier temps, un inventaire des espaces naturels et des paysages remarquables sera établi pour leur mise en valeur.

Puis une **charte pour l'environnement** pourrait être élaborée afin d'accompagner non seulement la mise en œuvre des projets de développement et d'espaces publics mais aussi ceux relevant d'initiatives privées.

3.2 VALORISER LES ESPACES NATURELS ET LA NATURE

Entrent dans cet objectif, la **valorisation des forêts communales** et le **soutien à l'activité agricole**.

La gestion des espaces forestiers sera assurée en partenariat entre autres avec l'ONF. Elle répond à un triple objectif :

- Assurer la pérennité des espaces et leur valorisation
- Développer la vocation découverte nature et la promenade
- Renforcer les coupe-feux (sécurisation de la forêt).

La pérennisation des espaces devra être concrétisée dans des documents d'urbanisme.

Le développement et l'aménagement de sentiers de découverte et de promenade contribueront à développer le tourisme vert et les loisirs.

L'entretien des zones agricoles participe à la qualité des paysages et à l'attrait touristique.

3.3 VALORISER LES COURS D'EAU

Les problématiques liées à la gestion des cours d'eau et des risques inondations imposent une **vision globale de la rivière Siagne et de ses affluents**.

Les mesures retenues dans ce cadre pourraient porter dans le prolongement du contrat de baie de Cannes sur la signature d'un **contrat de rivière** pour la Siagne et ses affluents. **L'accessibilité aux berges de la Siagne** devrait être facilitée si ce n'est assurée.

La réappropriation de l'eau douce conduira au développement des activités liées à l'eau. Pourrait ainsi être soutenu l'aménagement du **lac des mimosas** sur Pégomas qui, transformé en zone de loisirs aquatiques intercommunale, permettra **la pratique de la pêche et pourrait accueillir une maison de l'eau.**

3.4 LUTTER CONTRE LES NUISANCES

Cet axe concerne principalement la lutte contre **les nuisances sonores.**

L'application du **plan d'exposition aux bruits de l'aérodrome de Cannes – Mandelieu** en constitue le premier volet. La conduite d'actions en faveur de **l'isolation phonique** contre les nuisances routières et ferroviaires sera recherchée notamment dans le cadre de la remise en route de la liaison ferroviaire.

La prévention des nuisances olfactives grâce à l'intensification des brigades « nez » et de la mesure de la pollution de l'air liée entre autre aux activités industrielles s'inscrit également dans la lutte contre les nuisances.

Une vigilance accrue à l'encontre des équipements susceptibles de créer des nuisances électromagnétiques sera assurée.

3.5 TRAITER L'ENSEMBLE DES DECHETS

La problématique des déchets et de leur traitement se pose avec une acuité particulière dans les Alpes-Maritimes en raison de l'étalement urbain et de la vocation touristique et résidentielle du département. L'agglomération doit concilier une exigence de traitement interne avec une logique de filière et d'élargissement du traitement.

Le traitement des déchets domestiques et industriels doit être envisagé à la bonne **échelle. Une échelle qui devra prendre en compte les interactions et imbrications territoriales.**

Dans cette perspective, les actions à entreprendre touchent :

- **l'adaptation des missions et des périmètres** des syndicats existants. L'échelle pertinente pour le traitement des déchets est l'aire Cannes-Grasse-Antibes. La coexistence de deux syndicats sur ce périmètre rend impérative l'organisation de la complémentarité des missions dans un premier temps. Une unification des syndicats apparaît nécessaire dans un deuxième temps.

- la réalisation des équipements adéquats dans une **logique de filière.**

Le traitement des déchets implique une analyse spécifique selon leur nature et leur volume.

Si le tri sélectif des déchets domestiques peut être géré en interne, leur traitement ainsi que celui des déchets industriels impose des équipements à vocation territoriale élargie.

3.6 FAVORISER L'UTILISATION DES MATERIAUX ET ENERGIES RENOUVELABLES

La mise en œuvre de la Haute Qualité Environnementale dans les constructions sera encouragée et la promotion des énergies renouvelables, solaire et éolienne, assurée.

4. DEVELOPPER LA CONCERTATION ET SE RAPPROCHER DES HABITANTS

La concertation contribue à renforcer la cohérence du territoire. Elle fait partie du projet et participe au développement durable de l'agglomération.

En interne elle vise à associer les forces vives du territoire, les acteurs locaux, par le Conseil de Développement à l'élaboration du projet d'agglomération ; à l'extérieur elle tend à mettre en place des réponses à la bonne échelle à des problématiques communes.

4.1 CREER DES SYNERGIES AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

Une grande partie des problèmes quotidiens se posent de manière assez semblable dans toutes les communes. L'inscription de l'agglomération dans un territoire plus large et les interdépendances qui en découlent impose de réfléchir largement. Il y a donc un intérêt commun à :

Développer les coopérations pour trouver les bonnes échelles d'intervention

La création d'un **Syndicat mixte unique** pour la gestion de l'espace, des déchets, des transports en commun sur un large périmètre d'intervention correspondant à celui de l'ex Schéma Directeur Cannes-Grasse-Antibes pourrait faciliter les prises de décisions, serait de nature à développer la concertation et apporterait une plus grande efficacité dans le service rendu.

La mise à l'étude d'un SCOT à une large échelle entre également dans les attentes de l'Agglomération pour régler ces problèmes et réaliser son projet dans de bonnes conditions.

4.2 FAVORISER L'INFORMATION, LA CONCERTATION ET LA PARTICIPATION DES HABITANTS AUX CHOIX DE DEVELOPPEMENT

La participation des habitants au projet d'Agglomération est essentielle pour lui donner une assise et une légitimité. **L'ouverture des travaux du Conseil de Développement aux acteurs locaux** a été retenue et elle sera mise en œuvre pendant la durée de l'élaboration du projet. Ses groupes de travail apporteront leurs contributions. Le Conseil de développement disposera d'une animation spécifique, ce qui lui donnera une vie réelle et facilitera son travail.

Faire connaître l'Agglomération, son rôle, les enjeux du territoire, les orientations pour l'avenir doit permettre de faire comprendre aux habitants le sens et la portée de l'intercommunalité.

Le dialogue avec les acteurs locaux contribuera à informer la population des projets mais aussi à recueillir les propositions de la population et d'une manière plus générale à développer les échanges dans une démarche de concertation et de démocratie participative. Diverses initiatives seront lancées à cet effet :

- la conduite **d'actions d'information**,
- la tenue **de réunions** par quartier et/ou par commune,
- une exposition itinérante.

. AXE 3 : RENFORCER LA QUALITE DE VIE ET LES SOLIDARITES : CONSTRUIRE UNE COMMUNAUTE OU IL FAIT BON VIVRE

La volonté de placer l'homme au cœur de ce projet est fortement marquée. Associer la qualité de vie et les solidarités à l'aménagement et au développement de l'agglomération constitue une priorité.

Cet axe « humain » du projet s'affiche comme la finalité du projet qui place le bien vivre de tous les habitants comme une priorité.

Les thèmes qui ressortent sur cet axe concernent la vie quotidienne de chacun des habitants et exigent une multiplication des efforts et une mobilisation de tous les acteurs. Ils traduisent aussi une identité culturelle spécifique que les habitants souhaitent fortement maintenir et que justifie l'appellation « Azur Provence » de l'Agglomération.

1. REPONDRE AUX BESOINS DE LOGEMENTS

Le Plan Local de l'Habitat approuvé par la Communauté d'agglomération met en évidence la nécessité d'une action volontariste en faveur du logement social.

L'ampleur des besoins, environ 420 logements annuels, dont 160 logements sociaux, implique à la fois la création de logements, la réhabilitation de logements existants et la mise en place d'outils de régulation du marché.

1.1 AGIR EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL

Rééquilibrer le parc immobilier par la construction de logements sociaux

L'agglomération veut encadrer et faciliter la production de logements sociaux, sur les zones d'extension urbaine, à destination des **actifs et des populations modestes**, en concertation avec les organismes HLM et les opérateurs privés. Cette action en faveur du logement social doit se décliner sur le thème de l'insertion par le logement dans le cadre de la production de résidences sociales notamment à destination des jeunes actifs.

Elle s'appuiera sur sa politique foncière intercommunale et pourra utiliser des réserves foncières pour conforter la sortie d'opérations d'intérêt général renforçant les pôles de proximité.

La mise à disposition de logements sociaux se traduira également par **la réhabilitation** des centres-villes.

1.2 REANIMER LE MARCHÉ LOCATIF

Le marché locatif privé affiche une situation extrêmement tendue pour des raisons diverses : demande soutenue (jeunes et actifs), réticence des propriétaires à louer, loyers élevés, concurrence de la location saisonnière, choix de la vente plutôt que de la location, investissement locatif sous développé.

L'objectif est de renforcer l'offre locative pour l'ensemble de la population en développant des produits adaptés aux besoins et en particulier à ceux des jeunes ménages.

Le développement de cette offre locative est également conditionné par les dispositifs favorisant l'investissement locatif ou la réhabilitation qu'il conviendra de mobiliser et d'articuler.

Pour les centres-ville, la lutte contre l'insalubrité et la vacance sont des éléments de relance de ce marché locatif qui s'inscrivent dans le cadre de l'opération de résorption de la vacance lancée par le Conseil Général.

La mise en œuvre d'une **OPAH intercommunale** destinée à reconstituer l'offre par la réhabilitation dans les centres anciens permettra également de réanimer ce marché.

1.3 METTRE EN PLACE LES OUTILS DE REGULATION ET DE SUIVI DU MARCHÉ

Améliorer la connaissance et le fonctionnement du marché

La création d'un **service intercommunal de l'habitat** préconisé par le PLH, s'accompagnera de la mise en place d'un observatoire de l'habitat destiné à produire des éléments de connaissance sur les marchés du logement. Il devra être l'animateur du réseau des acteurs du logement et un espace de débat.

En matière de logement social, le service intercommunal de l'habitat aura, entre autre, pour objet d'organiser un système de suivi de la demande et de l'offre de logements et de prévenir les difficultés de certains quartiers HLM ou de quartiers sensibles.

Il travaillera à la mise en place d'une **conférence communautaire du logement social** correspondant à la nécessité de mieux maîtriser l'équilibre du peuplement en collaboration avec l'ensemble des partenaires réservataires de contingent de logements.

1.4 LIMITER L'ETALEMENT URBAIN ET ASSURER UNE HARMONIE ARCHITECTURALE

Les méfaits de l'étalement urbain et des constructions nouvelles peuvent porter atteinte aux paysages, patrimoine à préserver.

Afin de réduire ces méfaits et d'inciter les propriétaires et les collectivités locales à respecter un certain nombre de règles, un document de préconisations pourrait être réalisé.

Ce qui pourrait se traduire par l'élaboration d'une charte paysagère.

2. RENFORCER LA POLITIQUE SOCIALE

La politique sociale va de pair avec les objectifs retenus en matière de logements tant il est vrai que seule une action globale peut infléchir la tendance à l'instauration d'une société à deux vitesses. L'Agglomération est confrontée à cet enjeu et elle souhaite amplifier une politique sociale en faveur de toutes les catégories de population.

2.1 DEVELOPPER UNE POLITIQUE SOCIALE COMMUNAUTAIRE

La recherche d'une vision globale, d'efficacité et de coordination de moyens, guide sa mise en place. Elle vise à :

- **coordonner l'action des Communes**

- **articuler les actions des CCAS et du Conseil Général avec celles de l'Agglomération**
- accompagner les **initiatives associatives**.

2.2 DEFINIR UNE POLITIQUE COMMUNAUTAIRE EDUCATIVE

Une politique cohérente à l'échelle de la Communauté pour la pré-scolarisation apparaît nécessaire.

Les politiques en faveur de la petite enfance seront prises en compte au travers d'une réflexion sur l'élaboration d'un **schéma de développement** des structures d'accueil.

Le développement d'une politique intercommunale en matière de temps libre des enfants et des jeunes doit permettre la mise en cohérence des objectifs et le partage d'expériences, et offrir au tissu associatif une base territoriale élargie d'action et de développement.

2.3 CONDUIRE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

Les récents évènements liés à la canicule de l'été ont mis en lumière à la fois les insuffisances du dispositif hospitalier et des établissements d'accueil de personnes âgées pour la prise en charge de ces dernières en cas d'urgence, et la solitude d'une grande partie de cette population. D'une manière générale, la carence du lien social avec ces personnes, nombreuses dans cette région, en termes de services à domicile impose une adaptation des politiques.

La communauté d'agglomération conduira avec les organismes concernés, et notamment les CCAS, les réflexions nécessaires au développement des actions de soutien et de démultiplication de la **présence d'interlocuteurs et notamment d'aides à domicile** pour les personnes âgées.

La coordination des politiques et des acteurs en matière de gérontologie peut se mettre en place dans le cadre de l'extension du CLIC.

2.4 MAINTENIR LA QUALITE DE LA SANTE

Le Centre Hospitalier de Grasse représente un atout indéniable dans le système de santé de l'agglomération. Son maintien et le **renforcement de ses moyens** apparaissent comme une nécessité eu égard aux impératifs évoqués ci-dessus notamment.

Il pourrait s'inscrire dans un partenariat renforcé et bien compris avec les établissements proches, notamment celui de Cannes.

Une approche santé/ville favorisant le partenariat notamment avec les médecins libéraux doit permettre une prise en compte plus importante des problématiques de santé publique.

3. ASSURER LA COHESION SOCIALE

La politique de la Ville est présente sur la ville de Grasse qui bénéficie d'un contrat de Ville. Les problèmes de quartiers en difficultés, pour autant, ne se limitent pas à cette seule commune. Une approche plus large devra être envisagée même si les crédits attribués dans le cadre du contrat de ville ne pourront être fléchés qu'en direction de Grasse.

L'extension de la démarche politique de la ville à l'ensemble du territoire permettra « d'étendre le travail de mobilisation, d'adaptation et de mise en cohérence de politiques de droit commun » et de mettre en œuvre une véritable politique intercommunale de lutte contre toute forme d'exclusion quelle que soit la problématique : logement, social, santé, emploi, prévention, ...

3.1 FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LE RETOUR VERS L'EMPLOI

Depuis plusieurs années des **actions d'insertion professionnelle et de formation** ont été engagées en particulier sur les villes de Grasse et Mouans-Sartoux. Le présent projet a pour objectif de les renforcer et de les développer.

La volonté d'étendre les outils d'analyse du territoire et de coordination et d'accompagnement des publics en insertion a conduit la communauté d'agglomération à adhérer à la Mission Locale du pays de Grasse ainsi qu'au PLIE du Pays de Grasse.

La mise en œuvre de ces dispositifs structurants a pour objectif de rééquilibrer les ressources dévolues aux problématiques de l'insertion sociale et professionnelle sur le territoire de l'agglomération en développant un service global de l'emploi dans un réseau de proximité.

Cette approche doit se traduire par la mise en œuvre de projets visant à :

- adapter l'appareil de formation aux objectifs de développement économique en adéquation avec le traitement de la demande d'emploi.
- répondre à des besoins du territoire, et particuliers des entreprises, par le développement d'initiatives d'insertion par l'activité économique.
- favoriser le rapprochement entre le tissu économique et les dispositifs d'insertion afin d'encourager le retour à l'emploi des publics en difficulté.

En ce domaine, la structuration du territoire intercommunal doit également permettre d'anticiper les projets de lois de décentralisation qui prévoient, entre autre, la possibilité pour les conseils généraux de conventionner avec les EPCI sur tout ou partie de l'animation des programmes locaux d'insertion.

3.2 AGIR POUR LES QUARTIERS EN DIFFICULTE

Poursuivre la requalification urbaine et sociale des quartiers en difficulté

C'est dans le cadre de la politique de la ville et plus particulièrement du contrat de ville de Grasse que sont menées les actions de requalification urbaine et sociales des quartiers.

Il s'agit de mener une **politique globale et coordonnée en faveur du logement** et du renouvellement urbain, de l'emploi-formation, du développement économique, de la prévention sécurité et accès aux droits, de l'exclusion sociale et de la santé, de l'éducation, du sport et de la culture sur ces territoires.

Si le transfert de compétences à l'agglomération en matière de logement, d'insertion ou de prévention va permettre un traitement plus pertinent de ces problématique en servant par conséquent les territoires en difficultés, il n'en reste pas moins que ces quartiers méritent un effort particulier pour les insérer dans la ville et à fortiori dans l'agglomération.

La politique de la ville est une politique territoriale dont l'objet est de lutter contre les exclusions spatiales pour un développement harmonieux du territoire. Ce territoire est aujourd'hui intercommunal et l'agglomération doit faire de ces quartiers en difficulté des territoires de développement. Cela doit avoir pour conséquence d'impliquer la Communauté d'Agglomération dans les programmations d'actions et d'intervenir financièrement soit en substitution de la ville, si cela relève de ses compétences, soit en complément pour appuyer les projets notamment en matière de renouvellement urbain. En particulier en ce qui concerne Grasse, l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération pourra se faire dans le cadre de la co-signature du Contrat de Ville.

3.3 LUTTER CONTRE LA DELINQUANCE ET AMELIORER LA SECURITE

L'expérience met en lumière la nécessité de mettre en application une **coopération d'une part entre les forces de police et de gendarmerie et d'autre part entre les différentes polices municipales**. Cela doit permettre une plus grande couverture territoriale et une plus importante compatibilité et mutualisation des moyens.

L'élaboration d'un **Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance intercommunal** est envisagé pour assurer cette coordination en matière de sécurité. Pour la prévention de la délinquance, il s'agit d'étendre les initiatives existantes et efficaces à l'ensemble du territoire et de les articuler avec les politiques d'éducation et d'insertion.

4. METTRE EN VALEUR L'IDENTITE CULTURELLE ET RENFORCER LA VITALITE CULTURELLE

Traduction de l'identité, de la cohérence et du caractère marqué de ce territoire, la dimension culturelle prend une place spécifique dans ce projet. Cette dimension culturelle concerne aussi bien la vie quotidienne des habitants que les touristes et par conséquent contribue à l'attractivité touristique de ce territoire.

Si les fêtes et les traditions sont vivaces dans le pays Grassois la culture vivante y est également fortement présente.

4.1 PROPOSER UNE OFFRE CULTURELLE D'AGGLOMERATION

L'**identification des besoins et des manques** devra être affinée afin de compléter l'offre culturelle existante : elle donnera lieu à **un inventaire précis en ce sens**.

Les créations d'équipements et d'activités qui en résultent doivent faire l'objet d'une **répartition équilibrée** sur le territoire, la recherche de **synergies** et de moyens mutualisés sera privilégiée notamment par une **mise en réseau**.

L'offre culturelle devra assurer **l'égalité d'accès pour tous** à la culture. L'utilisation d'une **carte d'accès** à tous les équipements publics présents sur l'agglomération pourrait être envisagée.

4.2 RENFORCER L'ACTIVITE CULTURELLE

Les nombreuses manifestations actuelles concourent à la vitalité et à l'animation de la communauté. Elles devront s'inscrire dans une véritable **synergie communautaire**.

Compte-tenu des nombreuses initiatives existantes dans ce domaine, la lecture, le livre, le théâtre, la danse, le spectacle du vivant, les structures muséales et le multimédia qui contribuent au développement culturel de l'agglomération, peuvent constituer une véritable politique intercommunale.

4.3 PRESERVER LE PATRIMOINE BATI

Le patrimoine bâti traditionnel et mais aussi l'architecture contemporaine occupent une place importante dans le paysage grassois et traduit l'histoire de territoire.

La conservation de l'architecture traditionnelle doit être encouragée. Dans un premier temps elle donnera lieu à une identification du **patrimoine à préserver** et à la poursuite de la **réhabilitation des bâtiments protégés** en partenariat avec les Bâtiments de France et le CAUE. Ces réhabilitations venant appuyer la politique en faveur du logement.

La valorisation du **patrimoine de l'industrie du parfum** mérite une action spécifique qui sera menée en cohérence et en déclinaison de l'Observatoire Mondial du Naturel.

L'architecture contemporaine particulièrement présente ici sera valorisée.

L'ensemble de ces actions pourrait s'inscrire dans la charte mentionnée précédemment.

Le travail réalisé par la ville de Grasse pour obtenir le label ville d'art et d'histoire et pour le mettre en œuvre doit servir à évoluer vers une labellisation pays d'art et d'histoire portée par la communauté d'agglomération.

5. FAVORISER LES PRATIQUES SPORTIVES

Le sport tient une place importante dans la vie quotidienne des habitants et singulièrement pour les jeunes. La politique sportive du Pôle Azur Provence se veut là aussi **répondre aux attentes de tous**.

5.1 CREER, EQUILIBRER ET OPTIMISER LES EQUIPEMENTS

L'analyse des équipements et des besoins fait apparaître une nécessaire **remise à niveau** des stades, bâtiments existants et des **réalisations**.

Des équipements manquent et devront être réalisés, c'est le cas d'une piscine couverte soit par la couverture d'une piscine existante et par la construction d'une nouvelle piscine de plein air, soit par la création d'un bassin couvert. Ces équipements ne seront pas forcément implantés à Grasse.

La promotion des sports en adéquation avec l'image de la Communauté sera accentuée notamment par une mise en lumière des **succès sportifs**.

5.2 RENFORCER ET DIVERSIFIER LES PRATIQUES SPORTIVES

La Communauté souhaite encourager les pratiques sportives des **jeunes** et notamment la **pratique du sport à l'école**. La diversité des équipements y contribuera.

5.3 PERMETTRE L'ACCES AU SPORT POUR TOUS

De la même manière que pour la culture, **assurer l'accès à tous les équipements et activités pour tous** grâce à une carte d'accès pourrait également envisagée.

. AXE 4 : SE DOTER D'UNE POLITIQUE FONCIERE POUR METTRE EN ŒUVRE LE PROJET D'AGGLOMERATION

Le foncier constitue un enjeu de tout premier plan pour l'agglomération. Cette question sous-tend en effet de nombreux sujets et la réponse qui lui est donnée permettra ou non d'atteindre les objectifs recherchés.

La pression exercée par les opérateurs privés professionnels et particuliers sur le foncier entrave à la fois la réalisation de programmes de logements sociaux, la mise en œuvre du PLH, la réalisation d'équipements publics d'infrastructure ou de zones d'accueil pour les entreprises. Elle entraîne le mitage des espaces naturels. Elle risque de nuire à l'agriculture en diminuant les surfaces agricoles tout autant que les espaces naturels, remettant en cause par la même occasion des objectifs clairement affichés.

Pour conduire son projet de développement l'agglomération doit donc peser sur le foncier et le maîtriser nécessairement. C'est une condition indispensable pour atteindre les objectifs fixés.

1. DEFINIR UNE STRATEGIE FONCIERE

La définition d'une **stratégie en termes d'objectifs et d'évaluation** constituera un outil utile. Elle devra prendre en compte **l'analyse du marché dans les secteurs concernés**, guidera l'action de l'agglomération dans ce domaine et précisera les interventions foncières à conduire.

Elle aura pour but d'adapter les politiques aux objectifs, notamment de maintien des espaces agricoles et naturels et d'offre de logements.

2. CONNAITRE LES POSSIBILITES FONCIERES ET LEURS EVOLUTIONS

Le recensement des espaces fonciers et de leurs usages devra accompagner un inventaire des besoins.

Cette analyse devra mesurer plus particulièrement **l'impact des nouveaux projets, singulièrement celui des projets les plus significatifs** sur le foncier, sur l'environnement, sur les flux. Il en sera ainsi notamment pour la liaison intercommunale de la Siagne et la ligne SNCF Grasse-Nice.

La valeur agronomique de terres agricoles devra être mieux connue, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui avant de faire des choix. Une étude en ce sens devra donc être conduite.

3. ADAPTER LES DOCUMENTS D'URBANISME

Les objectifs affichés dans le projet d'agglomération trouveront leur traduction dans les documents d'urbanisme. Ceux-ci exprimeront les choix de développement et les projets d'opérations de la communauté d'agglomération et des communes. Opposables aux tiers, les PLU devront être cohérents avec le projet et avec le SCOT cohérence.

Les PLU et le SCOT constitueront des outils de mises en œuvre du projet de l'agglomération au plan de l'urbanisme fort précieux. Mais ils ne seront pas les seuls.

La bonne connaissance des possibilités foncières exige la mise en place d'un **Observatoire du foncier**.

La conduite d'une **politique d'acquisition et de portage du foncier** permettra d'une part de soutenir l'agriculture et d'autre part de faire des réserves foncières pour la conduite d'opérations précises ou pour le maintien d'espaces naturels.

Ceci ne sera pas possible sans un opérateur. Un **conventionnement avec l'EPF PACA, Etablissement public foncier régional, et la SAFER** pourrait dès lors être envisagé.

4. SE DOTER DES OUTILS

Les PLU et le SCOT constitueront des outils de mise en œuvre du projet de l'agglomération au plan de l'urbanisme fort précieux. Mais ils ne seront pas les seuls.

La bonne connaissance des possibilités foncières exige la mise en place d'un **Observatoire du foncier**.

La conduite d'une **politique d'acquisition et de portage du foncier** permettra d'une part de soutenir l'agriculture et d'autre part de faire des réserves foncières pour la conduite d'opérations précises ou pour le maintien d'espaces naturels.

Ceci ne sera pas possible sans un opérateur. Un **conventionnement avec l'EPF PACA, Etablissement public foncier régional, et la SAFER** pourrait dès lors être envisagé.

Annexes

Annexe1 : Glossaire

CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CRITT : Centre Régional pour l'Innovation et le Transfert de Technologie

EPF : Etablissement Public Foncier

FISAC : Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

ONF : Office National des Forêts

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PLIE : Plan Local d'Insertion par l'Economique

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLH : Plan Local de l'Habitat

POS : Plan d'Occupation des Sols

PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation

SAFER : Société d'Aménagement Foncier des Espaces Ruraux

SCOT : Schéma de COhérence Territorial

SDEC : Schéma Directeur d'Equipement Commercial

SIG : Système d'Information Géographique

SPL : Système Productif Local

TCSP : Transport en Commun en Site Propre

ZA : Zone d'Activité

Annexe 2 : TABLE DES MATIERES

Sommaire	2
Préambule	3
Synthèse du diagnostic territorial	6
1. Quelques traits de caractère	7
2. Des sous-ensembles territoriaux	10
3. Des atouts	10
4. Des potentiels	12
5. Des handicaps	12
6. Des enjeux	13
Le projet d'agglomération	16
Les préalables au projet d'agglomération	17
Axe 1 : Mettre en œuvre une stratégie de développement ancrée dans le territoire et articulée autour des arômes et du naturel	19
1. S'appuyer sur les spécificités locales pour conduire un projet de développement économique d'agglomération	19
1.1 Conforter la filière industrielle parfums, arômes et naturel	19
1.2 Lui donner une dimension d'agglomération	20
A) Mettre en œuvre l'observatoire mondial du naturel	20
B) Créer et structurer un Système Productif Local (SPL ou « cluster »)	20
C) Faire jouer les synergies industrie-tourisme	21
D) Favoriser la recherche, développer les transferts de technologie et l'innovation	21
2. Soutenir l'emploi et les entreprises	22
2.1 Créer des formations en adéquation avec les besoins de la filière	22
2.2 Soutenir la création et la transmission d'entreprises	22
3. Conduire une politique économique d'agglomération	22
3.1 Développer une politique intercommunale d'attraction et d'implantation d'entreprises	23
3.2 Proposer une offre globale et des solutions immobilières sur toute l'agglomération	23
3.3 Assurer un développement économique équilibré	23

4. Renforcer la destination touristique « Pays de Grasse »	24
4.1 Améliorer l'organisation et la coordination touristique	24
A) Proposer une offre touristique d'agglomération	24
B) Professionnaliser l'accueil	24
4.2 Améliorer la promotion du tourisme pour construire la destination touristique	24
4.3 Développer le tourisme en synergie avec la filière parfum, arômes et naturel	24
4.4 Développer le tourisme vert, nature et durable	25
4.5 Améliorer les services aux touristes	25
A) Améliorer l'offre en hébergements	25
B) Faciliter l'orientation des touristes	26
5. Maintenir une activité agricole	26
5.1 La gestion du foncier agricole	26
5.2 Favoriser la création et la reprise d'exploitations agricoles	26
5.3 Encourager la culture de fleurs à parfum	27
5.4 Faire reconnaître la production de mimosa, feuillages et fleurs coupés	27
6. Renforcer le pôle administratif	27
6.1 Conforter les activités administratives et renforcer les pôles de services	27
6.2 Faciliter l'accessibilité à ces services	28
6.3 Favoriser le logement des salariés des administrations	28
7. Soutenir le commerce et l'artisanat	28
7.1 Renforcer le tissu commercial urbain, assurer une offre commerciale de proximité et préserver le commerce local de centre-ville	28
7.2 Anticiper les mutations commerciales	29
8. Définir une stratégie de communication de l'agglomération	29

Axe 2 : Renforcer la cohérence du territoire : conjuguer développement et aménagement durable	30
1. Renforcer la qualité du cadre de vie	30
1.1 Avoir une vision globale et concertée de l'aménagement du territoire de l'agglomération	30
1.2 Equilibrer le territoire	30
1.3 Requalifier les espaces urbains délaissés	31
A) Les entrées de ville et les friches industrielles	31
B) Les centres-villes	31
1.4 Anticiper l'impact et l'intégration des nouveaux équipements d'infrastructure et superstructure	31

2. Améliorer l'accès au territoire et faciliter les déplacements	32
2.1 Avoir une vision globale des déplacements et renforcer les liaisons	32
2.2 Favoriser l'utilisation des transports en commun et adapter la desserte	32
2.3 Fluidifier le trafic routier	33
2.4 Faciliter l'utilisation des modes de déplacement « doux »	33
3. Protéger et valoriser les richesses naturelles	34
3.1 Protéger les espaces naturels	34
3.2 Valoriser les espaces naturels et la nature	34
3.3 Valoriser les cours d'eau	34
3.4 Lutter contre les nuisances	35
3.5 Traiter l'ensemble des déchets	35
3.6 Favoriser l'utilisation des matériaux et énergies renouvelables	35
4. Développer la concertation et se rapprocher des habitants	36
4.1 Créer des synergies avec les territoires voisins	36
4.2 Favoriser l'information, la concertation et la participation des habitants aux choix de développement	36
Axe 3 : Renforcer la qualité de vie et les solidarités : construire une communauté où il fait bon vivre	37
1. Répondre aux besoins de logement	37
1.1 Agir en faveur du logement social	37
1.2 Réanimer le marché locatif	37
1.3 Mettre en place les outils de régulation et de suivi du marché	38
1.4 Limiter l'étalement urbain et assurer une harmonie architecturale	38
2. Renforcer la politique sociale	38
2.1 Développer une politique sociale communautaire	38
2.2 Définir une politique communautaire éducative	39
2.3 Conduire des actions en faveur des personnes âgées	39
2.4 Maintenir la qualité de la santé	39
3. Assurer la cohésion sociale	40
3.1 Favoriser l'insertion professionnelle et le retour vers l'emploi	40
3.2 Agir pour les quartiers en difficulté	40
3.3 Lutter contre la délinquance et améliorer la sécurité	41
4. Mettre en valeur l'identité culturelle et renforcer la vitalité culturelle	41
4.1 Proposer une offre culturelle d'agglomération	41
4.2 Renforcer l'activité culturelle	42

4.3 Préserver le patrimoine bâti	42
5. Favoriser les pratiques sportives	42
5.1 Créer, équilibrer et optimiser les équipements	42
5.2 Renforcer et diversifier les pratiques sportives	43
5.3 Permettre l'accès au sport pour tous	43
Axe 4 : Se doter d'une politique foncière pour mettre en œuvre le projet d'agglomération	44
1. Définir une stratégie foncière	44
2. Connaître les possibilités foncières et leurs évolutions	44
3. Adapter les documents d'urbanisme	44
4. Se doter des outils	45
Annexes	46
Annexe1: glossaire	47
Annexe 2 : table des matières	48